

## ▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/3c257322-2637-47e8-859a-5cefb28a485b>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/3c257322-2637-47e8-859a-5cefb28a485b> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

## ▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Eliphe Marie](#)

Date de soutenance : 28-09-2022

Directeur(s) de thèse : [Cesaro Jean-François](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris : 1992-....\)](#)

## ▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

**Mots-clés libres** : Acte juridique, Représentation civile, Stipulation pour autrui, Acte collectif, Acte unilatéral, Droit des contrats, Engagement unilatéral, Acte réglementaire, Convention collective, Contrat pour autrui

**Mots-clés** :

- Actes juridiques - France
- Délégation (droit civil) - France
- Représentation (droit) - France
- Contrats - France


**Résumé** : L'acte juridique pour autrui est un acte qui s'impute sur une personne qui n'a pas participé à sa formation. Il n'existe, en droit positif, aucune qualification générale permettant l'identification certaine de la notion. Pourtant, les hypothèses d'actes juridiques pour autrui se multiplient. Ils sont créés par les titulaires d'un pouvoir, une prérogative permettant à l'auteur de l'acte d'agir pour autrui. Le pouvoir de représentation permet d'agir au nom et pour le compte du destinataire de l'acte qui en devient partie. Le pouvoir propre permet d'agir pour le compte du destinataire de l'acte, la nature de ce dernier engendrant une dérogation à l'effet relatif des contrats et conduisant à son imputation sur un destinataire tiers. En raison des dangers qu'ils présentent pour leur auteur et leur destinataire, de tels actes ont longtemps été prohibés par le droit privé. Ils ont été consacrés de manière parcellaire, d'abord à titre exceptionnel, puis, pour certains d'entre eux, à titre principal le Code civil. Ces consécutions n'offrent toutefois pas une totale liberté dans leur création. Le régime de l'acte juridique pour autrui reçoit un encadrement particulier par rapport au schéma contractuel classique. L'existence d'un pouvoir au profit de l'auteur de l'acte nécessite que son exercice soit strictement encadré afin de protéger les intérêts de celui qui le reçoit. De plus, les liens qui sont issus de l'acte dépassent le cercle des seules parties, compliquant ainsi l'application du droit commun des obligations. L'adaptation de ce dernier à leur particularité est nécessaire.

## ▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

## ▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star  
Identifiant : 2022ASSA0024  
Type de ressource : Thèse